

LE TOUR **100** des **communes**

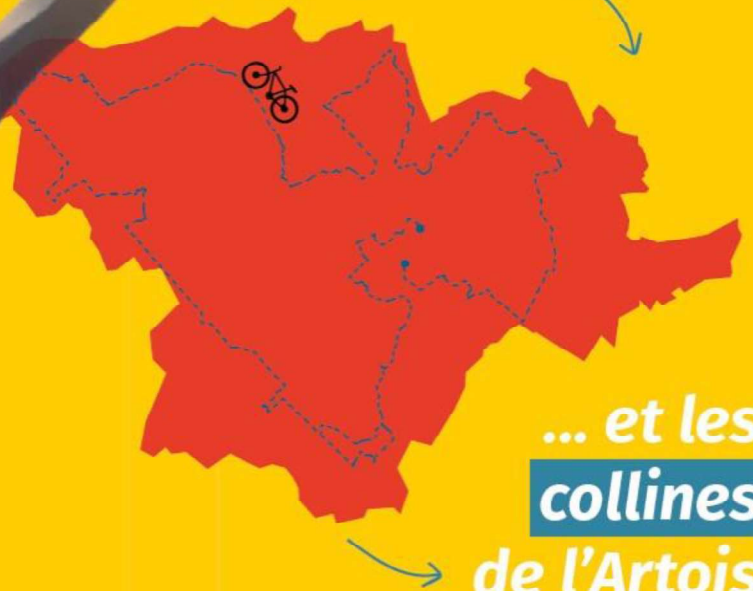
4 mars 2023

1^{ère} édition

> 175 KMS

entre les
plaines...

... et les
collines
de l'Artois



BÉTHUNE > BÉTHUNE

Départ 12h20 - Avenue de Londres
Arrivée 16h15 - Bd Kitchener

OUVERTURE DE SAISON

avant le Grand Prix de Lillers (5 mars)

COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE

+ de 150 coureurs

PARCOURS INÉDIT

Traversée de villages patrimoine

INFOS · TRACÉ DU PARCOURS

www.bethunebruay.fr/T100C

Conception : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Crédit Photo : RSO

20
TERRE
DE JEUX
24

BÉTHUNE
SMART CITY

62 **Pas-de-Calais**
Mon Département



Région
Hauts-de-France

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

NOS PARTENAIRES & L'ORGANIGRAMME

Les organisateurs remercient tous ceux qui, par leur appui, leur concours ou leur collaboration, ont contribué à la réalisation de l'épreuve, et en particulier :

- La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- La Municipalité de Béthune
- La Comité d'organisation
- La Région Hauts-de-France
- Le Conseil Départemental du Pas de Calais
- Le Personnel administratif et technique de la Ville de Lillers
- Les Directions de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale
- La Préfecture du Pas de Calais
- La Sous-Préfecture de Béthune
- Les Municipalités des communes traversées
- L'Union Cycliste Internationale
- La Fédération Française de Cyclisme
- Le Comité Hauts-de-France de Cyclisme
- Les Télévisions, Radios, les Sites Spécifiques et Journaux
- Les Partenaires, Sponsors et firmes participants

COMITÉ D'HONNEUR

- Maire de Béthune et Président de la CABBALR : **Olivier GACQUERRE**
- Adjoint à la jeunesse et aux Sports Ville de Béthune : **Patrick PERRIN**
- Conseiller délégué en charge des sports CABBALR : **Philippe DRUMÉZ**

LE JURY DES COMMISSAIRES

- Président du Jury des Arbitres : **Daniele BALZI**
- Arbitre titulaire 1 : **Hervé BROCCQUE**
- Arbitre titulaire 2 : **Philippe LAMBERT**
- Juge à l'arrivée : **Jean-François MAILLET**
- Arbitre moto 1 : **Mathieu IDELOT**
- Arbitre moto 2 : **Bénédicte DUFOUR**

ORGANIGRAMME DU TOUR DES 100 COMMUNES

- Directeur Général : **Samuel PELCAT**
- Directeur Adjoint : **Jean-Charles LAIGLE**
- Gestion Administrative : **Christine DELRUE**
- Gestion Financière : **Henri FRANCOIS**
- Syndic de presse : **Philippe VINCENT-CHAISSAC**
- Responsable technique : **Julien DESTREZ**
- Responsable logistique sites départ et arrivée : **Nicolas TRINEL**
- Responsable Sécurité parcours Signaleurs : **Claude DA SILVA**
- Responsable du parcours-relations Mairie : **Jean-Claude DANIEL**
- Responsable Jury des arbitres : **Bertrand L'INTERMY**
- Responsable aux relations publiques : **René PELCAT**
- Responsable accueil Invités : **Stéphanie PELCAT – Magalie LAIGLE**
- Responsable du protocole : **Margaux LAIGLE**
- animateurs : **Daniel MANGEAS et Stéphane ROLAND**
- Infos Podium : **Dany DELRUE**
- Photo finish : **FLANDRE FINISH**
- Hôtesse protocole : **Marion LAIGLE**

ORGANISATION COURSE

- Direction de l'épreuve : **Jean-Charles LAIGLE**
- Véhicule pilote : **Police Nationale Auchel**
- Escorte sécurité : **Police Nationale BMU Lens**
- Voiture ouvreuse Sécuri-Tour : **Ets LAINE**
- Info course : **Stéphanie POUCHELLE**
- Régulateur : **John GADRET**
- Ardoisier : **Bruno TRANAIN**
- Motos Infos : **Serge VINCENT - MOTOCOMM**
- Médecin de l'épreuve : **Dr LAMONNIER**
- Dépannage neutre motos : **A.S.M**
- Dépannage neutre voitures : **A.S.M**
- Ambulances : **Confort Ambulances LILLERS**

DISPOSITION DES VOITURES

OFFICIELS

- 1 – Directeur Général
- 2 – Directeur Course
- 3 – Directeur Adjoint
- 4 – Président du Jury
- 5 – Commissaire 1
- 6 – Commissaire 2
- 7 – Juge à l'arrivée
- 8 – Inspecteur Contrôle Anti-Dopage
- 9 + 10 Service Médical 1 et 2
- 11 – Voiture ouvreuse
- 12 + 13 Voitures balai 1 et 2
- 14 – Radio Tour
- 15 – Info course
- 16 – Commissaire moto 1
- 17 – Commissaire moto 2
- 18 + 19 Régulateurs 1 et 2
- 20 – Ardoisier
- 21 + 22 Motos info 1 et 2
- 23 + 24 Motos Dépannage neutre
- 25 + 26 Voitures Dépannage neutre
- 27 à 35 Officiel Police

PRESSE

36 à 45 Presse accréditée ligne d'arrivée avec chasuble

DIRECTEUR SPORTIF

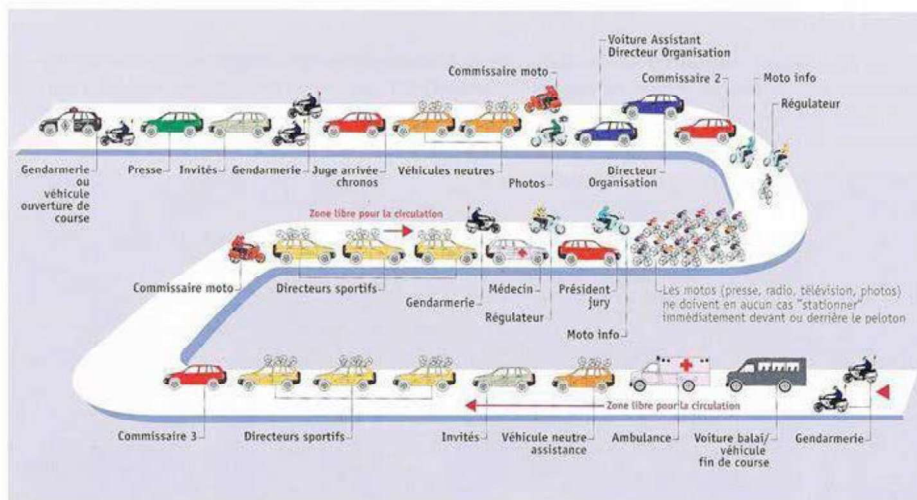
1 à 24 Directeurs sportifs
1 à 24 Assistance technique

OPERATIONS DE DEPART

PROGRAMME

- | | |
|---|----------------------------------|
| 8h Ouverture de la Permanence | Centre administratif Victor Hugo |
| 8h30 à 10h15 Confirmation des partants | Salle de la Convivialité |
| 9h à 11h Remise des postes radio Motocomm | rue de Schwerte |
| 10h15 Réunion des Directeurs Sportifs | 62400 BETHUNE |
| 10h45 Réunion de tous les pilotes et chauffeurs | |
| 11h Signatures et présentation des équipes au Podium | |
| 12h10 Rassemblement des coureurs sur la ligne d'appel | |
| 12h15 Ouverture de la route du 1 ^{er} Tour des 100 Communes | |
| 12h20 Départ promenade – Avenue de Londres face à l'Hôtel Communautaire | |
| 12h30 Départ réel lancé km 0 à LABOURSE face à la mairie | |

Disposition des voitures dans la course



Voitures accréditées OFFICIELS

- Départ : Les voitures devront se placer devant le peloton à partir de l'avenue de Londres 100 mètres avant la ligne de départ : Juge à l'arrivée, chronomètreur, Inspecteur médical, Commissaire 1, Directeur d'épreuve, Commissaire moto 1, Directeur d'épreuve adjoint. Les suivantes seront placées 100 mètres derrière le peloton : Président du Jury, Moto chef de Police, Radio Tour, Médecin – Inspecteur contrôle anti-dopage, Commissaire 2 et Commissaire moto 2
- Arrivée : Les chauffeurs passeront la LIGNE D'ARRIVEE, déposeront les Officiels et stationneront Boulevard Kitchener 100 mètres à gauche après la ligne d'arrivée.

Voitures DIRECTEURS SPORTIFS

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Avenue de Londres, face au panneau Voitures Directeurs Sportifs.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation à droite rue Léon BLUM, 500 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. (Article 2.3.006)

Voitures DÉPANNAGE NEUTRE

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Avenue de Londres.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation à droite rue Léon BLUM, 500 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

Voitures PRESSE

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, rue de Paris.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation à droite rue Léon BLUM, 500 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

Voitures INVITÉS

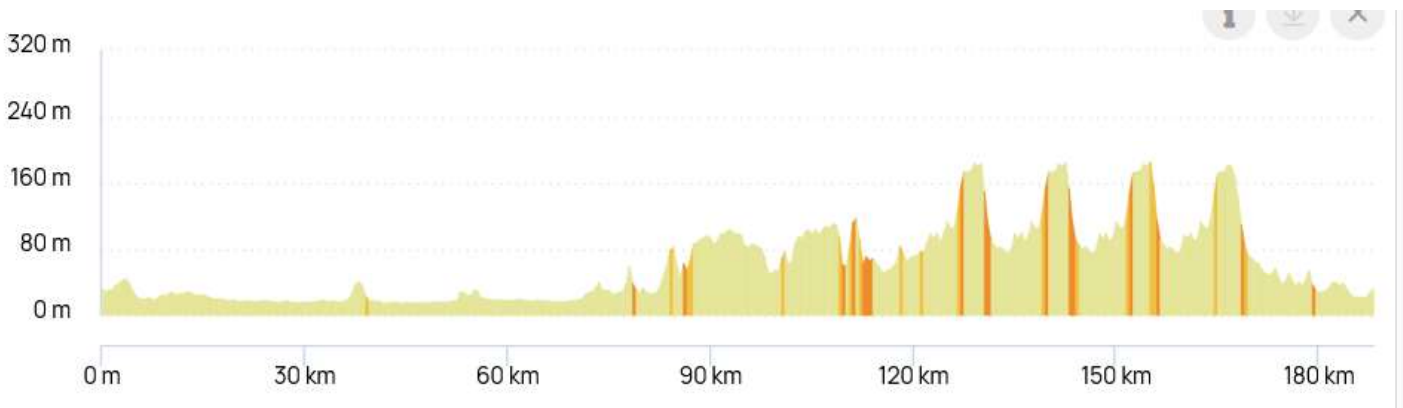
- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, Rue de Paris.
- Arrivée : Les voitures devront OBLIGATOIREMENT prendre la déviation à droite rue Léon BLUM, 500 mètres avant la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. Les voitures n'effectuent pas le dernier tour (article 2.3.006)

AMBULANCES et Voitures BALAI

- Départ : Les voitures seront placées 200 mètres avant la LIGNE DE DEPART, avenue de Londres.
- Arrivée : Les voitures passent la LIGNE D'ARRIVEE, pour rejoindre le parking. (article 2.3.006)

PROFILS

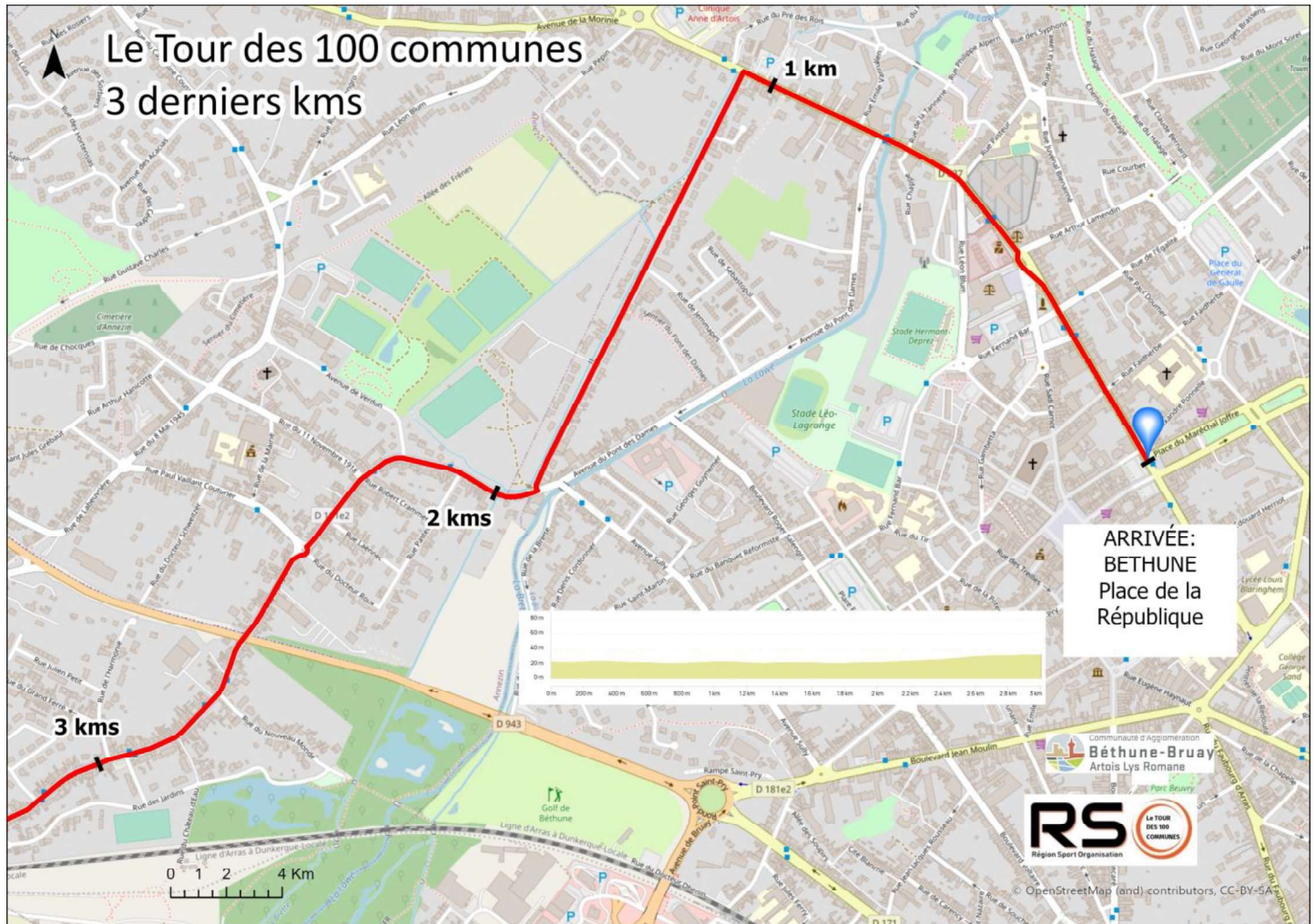
PROFIL DU PARCOURS DU TOUR DES 100 COMMUNES



PARCOURS 1^{ère} édition du TOUR DES 100 COMMUNES



Détail des 3 derniers kilomètres



INFORMATIONS CLASSEMENTS ANNEXES

Classements des Monts

- | | | | |
|-------------------|----------|---------------------------|----------------------|
| 1/ Estrée Blanche | 77,5 km | 2/ Ames | 94.2 km |
| 3/ Divion | 104,8 km | 4/5 Fresnicourt-Le-Dolmen | 119,8 km et 144,3 km |

Classements des sprints

- | | |
|-----------|----------|
| Robecq | 42,3 km |
| Isbergues | 63 km |
| Ohlain | 135.3 km |

Km 62

Busnes 57,5 km

Zones de ravitaillement : Mazinghem et Barafles
Zones de collecte des déchets : Barafles et Estrée Blanche



ITINERAIRE HORAIRES

TOUR DES 100 COMMUNES - 4 Mars 2023

Distances		Localités traversées	horaire de passage		
Parcours	A parcourir		40 km/h	42 km/h	44 km/h
8,5		BETHUNE - Hôtel communautaire - Avenue de Londres A gauche, Avenue de Paris, Avenue des Etats-Unis, Rue de Schwerte, Avenue du Mont Liebaut, Avenue de Bruxelles Avenue de Londres, A droite, Avenue de Paris, Rond-Point A gauche D171 A gauche Rue Francois Direction VERQUIN VERQUIN - Rue Francois - D72 - A gauche - Rue Jean Jaurès, Intersection D72 - D937, tout droit VERQUIGNEUL - Passage à niveau, A droite rue Guy Mollet, rue de la mairie, au rond point A gauche D72E3, LABOURSE - D72E3, A droite rue Jules Ferry, A droite rue Roger Salengro, Intersection Rue Roger Salengro - D65 A gauche	12h20	12h15	12h20
	0	179,2			
1,2	178	DEPART REEL - LABOURSE - D65	12h30	12h30	12h30
3,5	175,7	SAILLY-LABOURSE - Intersection D65 - D943 A droite	12h32	12h32	12h32
3,8	175,4	ANNEQUIN - D943	12h35	12h35	12h35
7,8	171,4	NOYELLES-LES-VERMELLES - Intersection D943 - D166 A gauche			
8,5	170,7	CAMRRIN - Intersection D166 - D941 - A droite, Rond point D941 - D166 - A gauche D166	12h41	12h41	12h40
11	168,2	CUINCHY - D166 - Tout droit	12h43	12h43	12h42
		FESTUBERT - D166 - Tout droit	12h47	12h46	12h45
13	166,2	RICHEBOURG - D166, Intersection D166 - D171 A droite D166, Intersection D166 - D171 A gauche D166, Intersection D166 - D172 A gauche D172, Intersection D172 - D169 A gauche D169	12h49	12h48	12h47
19,5	159,7	LA COUTURE - D169 - A droite D170, Intersection D170 - D845 A gauche D845	12h59	12h58	12h56
20,5	158,7	VIEILLE CHAPELLE	13h00	12h59	12h58
24,7	154,5	LOCON - D845 - Intersection D845 - D182 A droite D182, Rond-Point tout droit D182	13h07	13h05	13h03
29,6	149,6	HINGES - HINGETTE - D182, Intersection D182 - D180 A droite D180	13h14	13h12	13h10
37,0	142,2	CALONNE-SUR-LA-LYS - A gauche D69, A gauche Rue de Robecq D69	13h25	13h22	13h20
42,3	136,9	ROBECQ - D69, Intersection D69 - D937 A gauche D937	13h33	13h30	13h27
45,0	134,2	MONT-BERNANCON - D937	13h37	13h34	13h31
47,3	131,9	GONNHEM - Intersection D937 - D182 A droite D182, A droite D181, Intersection D181 - D182 A droite D182	13h40	13h37	13h34
53,1	126,1	BUSNETTES - A droite D182, A droite D187, L'Eclème D187	13h50	13h46	13h42
57,5	121,7	BUSNES - A droite D916, Intersection D916 - D187 A gauche D187, Rond-Point Tout droit D187	13h56	13h52	13h48
61,5	117,7	GUARBECQUE - A gauche D186	14h02	13h58	13h54
63,0	116,2	ISBERGUES - Tout droit D186	14h04	14h00	13h56
65,0	114,2	MOLINGHEM - Tout droit D186	14h07	14h03	13h59
68,0	111,2	MAZINGHEM - Tout droit D186	14h12	14h07	14h03
70,0	109,2	ROMBLY - D186	14h15	14h10	14h05
71,5	107,7	QUERNES - A gauche D186E4 - A droite D186E1	14h16	14h11	14h06
72,0	107,2	WITTERNESSE - A gauche Rue de Blessy	14h18	14h13	14h08
74,5	104,7	BLESSY - Intersection Rue de Blessy - D159 A gauche D159	14h22	14h16	14h12
77,5	101,7	ESTREZ-BLANCHE - Intersection D159 - D341 A gauche D341	14h26	14h21	14h16
81,5	97,7	RELY - D341	14h32	14h26	14h21
83,5	95,7	LIGNY LES AIRE - D341, A droite D90, Grande Rue, A droite Rue de Ligny	14h35	14h29	14h24
84,7	94,5	WESTREHEM - A gauche D94	14h37	14h31	14h25
86,7	92,5	AUCHY-AU-BOIS - A droite D341, Intersection D341 - D185 A gauche D185	14h40	14h34	14h28
91,8	87,4	LIERES - A droite D91	14h48	14h41	14h35
94,2	85	AMES D91, Intersection D91 - D69 A droite D69, Intersection D69 - D341 A gauche D341	14h51	14h44	14h38
96,5	82,7	FERFAY - Tout droit D341	14h55	14h47	14h41
99,0	80,2	CAUCHY-A-LA-TOUR - Tout droit D341	14h58	14h51	14h45
102,3	76,9	CAMBLAIN-CHATELAIN - D341, Rond point Tout droit	15h03	14h56	14h50
103,0	76,2	CALONNE-RICOUART - D341, Tout droit			
104,8	74,4	DIVON - D341, Tout droit			
107,0	72,2	HOUDAIN - Intersection D341 - Rue des Tourbières A droite Rue des Tourbières, rue Villejuf	15h07	15h00	14h53
109,5	69,7	BEUGIN - Rue André Flament, Rue du Mont Durand, Rue du Rivage, Rue de la Place, Rue du Calvaire	15h14	15h06	14h59
110,2	69	BEUGIN - A gauche D86	15h15	15h07	15h00
111,3	67,9	HOUDAIN - D86 - Rond-Point A droite Rue Bonval - Ancienne Chaussée Brunehaut	15h17	15h09	15h02
113,3	65,9	REBREUVE-RANCHICOURT - Ancienne Chaussée Brunehaut C1	15h19	15h12	15h05
115,3	63,9	REBREUVE-RANCHICOURT - Intersection D72 - D341 A droite D341	15h23	15h15	15h07
	179,2	ENTREE DU CIRCUIT			
115,3	63,9	REBREUVE-RANCHICOURT - D341	15h23	15h15	15h07
117,3	61,9	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	15h26	15h18	15h09
119,8	59,4	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	15h30	15h21	15h13
121,3	57,9	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	15h32	15h23	15h15
122,8	56,4	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A gauche D57E3, Rond Point A droite d57	15h34	15h25	15h17
126,3	52,9	BARAFLES - D57	15h39	15h30	15h22
127,3	51,9	REBREUVE-RANCHICOURT - Intersection D57 - D341 A gauche D341	15h41	15h31	15h24
129,8	49,4	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	15h45	15h35	15h27
132,3	46,9	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	15h48	15h39	15h30
133,8	45,4	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	15h50	15h41	15h32
135,3	43,9	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A gauche D57E3, Rond Point A droite d57	15h53	15h43	15h34
138,8	40,4	BARAFLES - D57	15h58	15h48	15h39
139,3	39,9	REBREUVE-RANCHICOURT - Intersection D57 - D341 A gauche D341	15h59	15h49	15h40
141,8	37,4	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	16h03	15h52	15h43
144,3	34,9	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	16h06	15h56	15h46
145,8	33,4	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	16h09	15h58	15h48
147,3	31,9	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A gauche D57E3, Rond Point A droite d57	16h11	16h00	15h50
150,8	28,4	BARAFLES - D57	16h16	16h05	15h56
151,8	27,4	REBREUVE-RANCHICOURT - Intersection D57 - D341 A gauche D341	16h18	16h07	15h57
154,3	24,9	GAUCHY-LE-GAL - D341, Intersection D341 - D73 A gauche D73	16h21	16h10	16h00
156,8	22,4	FRESNICOURT-LE-DOLMEN - Intersection D73 - D57 A droite D57	16h25	16h14	16h04
158,3	20,9	VERDREL - Rond Point Tout droit D57E2	16h27	16h16	16h06
159,8	19,4	OHLAIN - Intersection D57E2 - D57E3 A droite	16h29	16h18	16h08
		FIN DU CIRCUIT			
163,7	15,5	BARLIN - D57E2, rond-point tout droit, rondpoint tout droit, D179E1, rond point tout droit, rond point à droite, D188, intersection D188-D171 A gauche D171	16h35	16h23	16h13
164,9	14,3	HOUICHIN - Intersection D171 - D72 A droite D72	16h37	16h25	16h15
166,0	13,2	DROUVIN-LE-MARAIS - D72 Rond point tout droit D72, Intersection D72 - Rue du Bois Saint-Casimir			
167,4	11,8	A gauche Rue du Bois Saint Casimir, Rue de Drouvin	16h39	16h27	16h16
170,0	9,2	VAUDRICOURT - Rue de Drouvin, rond point à gauche Rue d'Hesdigneul D171/1, rond point tout droit D171E2	16h41	16h29	16h18
170,0	9,2	HESDIGNEUL - D171E2, Intersection D171E2 - D181, A droite D181, Intersection D181 - D941, A gauche D941, puis à droite D181	16h45	16h33	16h22
172,5	6,7	GOSNAY - D181	16h49	16h36	16h25
173,3	5,9	FOUQUEREUIL - D181, Intersection D181 - D181E2, A gauche D181	16h50	16h37	16h26
175,8	3,4	LABEVRIERE - Intersection D181 - D181E4 A droite D181E4,	16h53	16h41	16h30
		ANNEZIN - D181E4, Intersection D181E4 - Voie du Champ Mathieu A droite			
		Voie du Champ Mathieu, Rue Henri Barbusse, Rue des Martyrs, Tout droit D181E2			
177,5	1,7	Intersection D181E2 - D181E4, rond point Tout droit, Rue du Général Leclerc	16h56	16h44	16h32
178,7	0,5	BETHUNE - Intersection D181E4 - Rue d'Annezin, Prendre A gauche Rue d'Annezin, puis à droite Rue d'Aire, Place Lamartine	16h58	16h45	16h33
179,2	0	ARRIVEE - BETHUNE - Boulevard Kitchener	16h59	16h46	16h34

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le Tour des 100 Communes est organisé par le Région Sport Organisation, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Il se dispute le Samedi 4 mars 2023.

Article 2 – Participation

Le Tour des 100 Communes inscrit au calendrier UCI Europe Tour est ouvert, selon l'article 2.1.005 du règlement UCI, à :

- Equipes Continentales Professionnelles UCI,
- Equipes Continentales UCI,
- Equipes Nationales,
- Equipes Régionales et de clubs.

Le nombre de coureurs titulaires par équipe est fixé par l'organisateur entre 5 au minimum et 7 au maximum (UCI Article 2.2003 bis).

72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes enverront par mail à l'organisateur le bulletin d'engagement (le plus exact possible) comportant le nom des titulaires et de 2 remplaçants conformément au règlement U.C.I., article 2.2.2005, par mail, le fichier en format pdf, à :

Monsieur Samuel PELCAT
745, rue de HAM
62120 BLESSY
sampilcat@gmail.com

Article 3 – Classement U.C.I.

L'épreuve est classée en ME 1.2 et attribuée, conformément au règlement U.C.I., article 2.10.008, pour le classement continental individuel U.C.I. : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 points aux 10 premiers coureurs classés .

Article 4 – Permanence

La permanence d'accueil se déroule le samedi 4 mars 2023 de 8h00 à 11h00 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.
Retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés de 9h00 à 10h15 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.
Réunion des directeurs sportifs à 10h15 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte, organisée suivant l'article 2.2.012 du règlement U.C.I. en présence du collège des arbitres.

Réunion de sécurité pour tous les pilotes et chauffeurs de véhicules à 10h15 – Espace Victor HUGO rue de Schwerte.

Article 5 – Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence « Radio-Tour » de 157.4875 Mgh.

Pour les équipes non équipées de récepteur personnel, la distribution du matériel radio se fera Espace Victor HUGO rue Schwerte de 9h à 11h.

Article 6 – Prix attribués au classement à l'arrivée

MONTANT TOTAL DES PRIX : 6 050 Euros

Ranking / Classement	MEN / HOMMES						
	Elite			U23		Junior / Juniors	
	Class HC	Class 1	Class 2	Neup	Class 2	Neup	Class 1
1st / 1er	7515 €	5785 €	2425 €	2425 €	2425 €	350 €	200 €
2nd / 2ème	3760 €	2895 €	1210 €	1210 €	1210 €	200 €	150 €
3rd / 3ème	1875 €	1445 €	610 €	610 €	610 €	150 €	125 €
4th / 4ème	935 €	715 €	305 €	305 €	305 €	125 €	100 €
5th / 5ème	745 €	580 €	240 €	240 €	240 €	100 €	90 €
6th / 6ème	565 €	435 €	180 €	180 €	180 €	90 €	80 €
7th / 7ème	565 €	435 €	180 €	180 €	180 €	80 €	70 €
8th / 8ème	375 €	290 €	120 €	120 €	120 €	70 €	60 €
9th / 9ème	375 €	290 €	120 €	120 €	120 €	60 €	50 €
10th / 10ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	40 €
11th / 11ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
12th / 12ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
13th / 13ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
14th / 14ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
15th / 15ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	50 €	30 €
16th to 20th / 16ème au 20ème	190 €	150 €	60 €	60 €	60 €	25 €	20 €
Total	18'800 €	14'520 €	6'050 €	6'050 €	6'050 €	1'650 €	1'215 €

Article 7 – Classement des Monts

Patronage Communauté d'Agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE.

Un prix des Monts est disputé sur l'ensemble des 5 monts retenus pour ce classement. Chacun de ces monts attribue 5 – 3 – 1 points aux 3 premiers classés au sommet.

Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 5 monts comptant pour le Prix des Monts. Pour avoir droit au prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve. En cas d'ex aequo, le classement à l'arrivée est prépondérant.

Au premier du Classement général final du Prix des Monts : 150 Euros



Article 8 – Classement des Sprints

Patronage Crédit Mutuel Nord Europe.

Un classement des sprints est établi par l'addition des points obtenus sur 3 sprints retenus pour ce prix. Ces sprints sont disputés à ROBECCO, ISBERGUES et OHLAIN. Il est attribué dans chacun de ces sprints 5 – 3 – 1 points aux 3 premiers classés. En cas d'ex aequo au classement des sprints, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 – Nombre de victoires de sprints
- 2 – Classement de l'épreuve

Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Au premier du Classement général final du Prix des Sprints : 150 Euros



Article 9 – Classement du Meilleur Coureur Hauts-de-France

Patronage Région Hauts-de-France.

Ce classement est déterminé par la place du meilleur coureur licencié dans un club du Comité des Hauts-de-France.

Au premier du Classement Meilleur Régional : 150 Euros



Article 10 – Classement du km 62

Patronage Département du Pas-de-Calais.

Ce classement est déterminé par le vainqueur du sprint au « km 62 » (57,5 km) dans la commune de BUSNES.



Au premier du Classement du km 62 : 150 Euros

Article 11 – Prix de la Combativité

Patronage EIFFAGE Route.

Ce prix est attribué sur décision de l'organisateur et ses équipes sur l'ensemble de la course.



Montant total du prix de la Combativité : 150 euros

MONTANT TOTAL DES PRIX CLASSEMENT ANNEXES : 750 Euros

Article 12 – Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est pas retenue au classement de l'épreuve.

La voiture balai se positionnera à 10 minutes derrière le peloton principal. Tout coureur positionné au-delà de ce temps ne sera plus pris en charge et sera mis hors course.

Article 13 – Contrôle antidopage

Le Contrôle antidopage a lieu à La Fabrique – 6 rue Sadi CARNOT à BETHUNE

Article 14 – Protocole

Doivent se présenter au protocole les 3 premiers de l'épreuve et les vainqueurs des classements annexes.

Article 15 – Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de l'U.C.I.

Article 16 – Dépannage Neutre

Le dépannage neutre est assuré par ASM « Assistance Sport Média ».

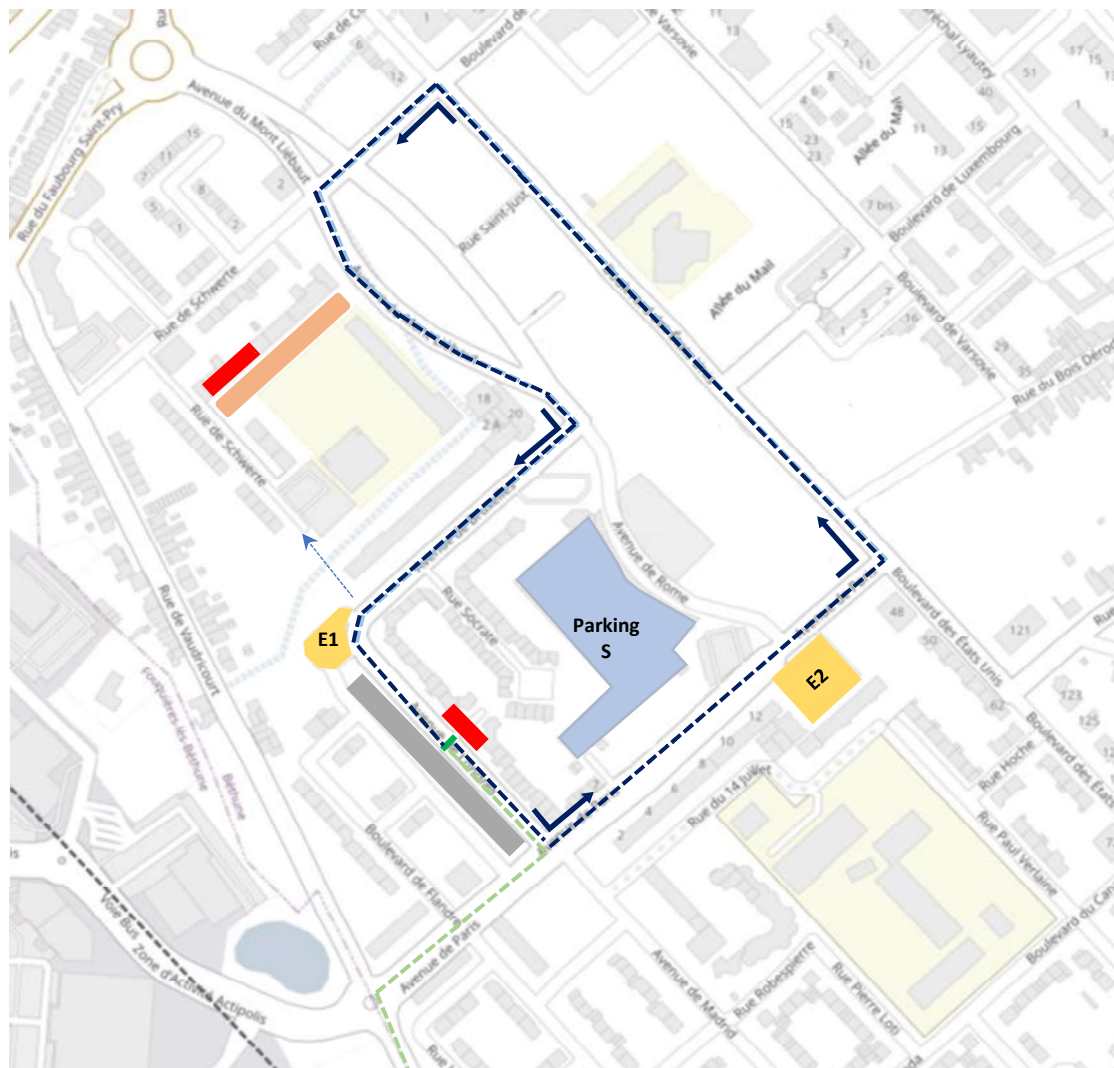
L'assistance se fait par 2 véhicules et 2 motos.

Plan de départ

A partir de 11h > PODIUM PROTOCOLAIRE
Présentation des coureurs par équipe

11h > Mise en place des voitures OFFICIELS

Plan de départ du Tour des 100 communes – Avenue de Londres - BETHUNE



A Permanence Tour des 100 communes
Centre Administratif Victor Hugo – Rue de Schwerte

---> Accès Permanence par escaliers

B Parking officiels
Installation des postes Radio Motocomm
Centre Administratif Victor Hugo

C Car Podium – Départ Tour des 100 communes
Présentation des équipes
Rue de Londres – Face au siège de la CABBALR

E1 – E2 Parking Equipes
E1 Avenue de Londres
E2 Place de l'Europe

S Parking S - Spectateurs
Avenue de Paris

--- Départ fictif – Tour sur le Mont liébaut

--- Départ fictif – Direction départ réel

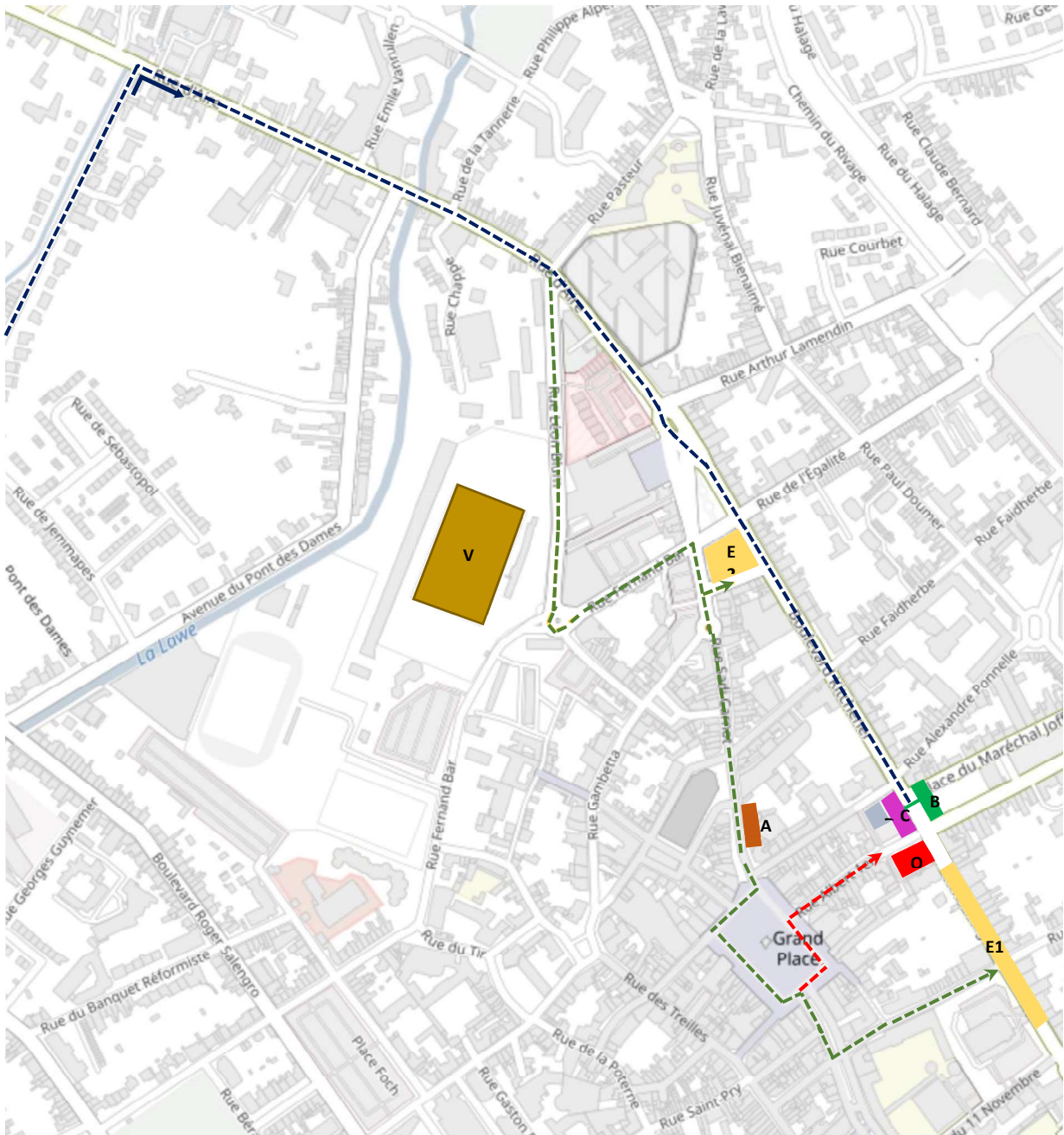
Plan d'arrivée



IMPORTANT

Les 3 premiers de l'épreuve & les vainqueurs de chaque classement annexe sont attendus sur le podium

Plan d'arrivée du Tour des 100 communes – Boulevard Kitchener



A Permanence Tour des 100 communes
La Fabrique – Rue Sadi Carnot

A Contrôle Médical
La Fabrique – Rue Sadi Carnot

A Permanence PRESSE
La Fabrique – Rue Sadi Carnot

B Site Arrivée – Car podium – Photo Finish

C Espace VIP – Place de la République

D Espace Partenaire – Place de la République

O Parking Officiels – Place de la République

E1 Parking Equipes
E1 – Boulevard Victor Hugo
E2 – Place Lamartine

V Vestiaires Coureurs – Stade Leo Lagrange

--- Final du Tour des 100 communes

--- Déviation véhicules officiels – invités

--- Déviation des directeurs sportifs

POMPIERS : FAIRE LE 18

S.A.M.U. : FAIRE LE 15 ou 112

57, avenue Winston Churchill 62000 ARRAS 03.21.71.51.51

Liste des Hôpitaux

CH Germon Gauthier

Rue Delbecques
62660 BEUVRY – BETHUNE
03.21.64.44.44

Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer

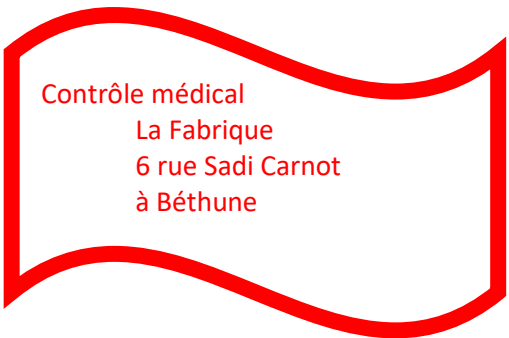
Rue de Blendecques
62570 HELFAUT
03.21.88.70.00

Clinique Anne d'Artois

100 boulevard Basly
62400 BETHUNE
03.21.63.88.88

Clinique de la Clarence

Rue du Docteur Charles Legay
62460 DIVION
03.21.54.93.78



Contrôle médical
La Fabrique
6 rue Sadi Carnot
à Béthune